

NOUVEAU SRV 850
LE MAXI SCOOTER
LE PLUS PUISSANT **aprilia**
850CC AVEC 76CVs
10299 €
PRIX LANCEMENT
9799 €



www.kingmoto.fr
04 96 16 00 00
83 av du Cap Pinède - 13015 Marseille

OM

Exemplaire de jc_imbert [Email:jc_imbert@yahoo.fr - IP:139.124.66.251]

Amalfitano envoie les pieds

P.25

La Provence

MERCREDI 25 AVRIL 2012

MARSEILLE



laprovence.com / 1,00€

Aujourd'hui
avec votre quotidien



Ces circonscriptions qui peuvent basculer

LÉGISLATIVES À Marseille, le 1^{er} tour de la présidentielle permet à la gauche d'espérer obtenir cinq députés en juin

P.2 & 3

Hulk, Iron Man et compagnie au secours de la Terre

JUSTICE
L'affaire Apollonia effraie le monde de la finance

P.6

GÉNOCIDE ARMÉNIEN
La présidentielle pollue la cérémonie du souvenir

P.7

PRÉSIDENTIELLE
Des sondages qui nous manipulent

P.11

0 20306 - 425 - 1,00 € - 0



CAHIER 1 - N° 5429 - 37753

*Journal respectueux de l'environnement, 100% papier recyclé

À l'aventure pour Robin



Les Marseillais Frédéric et Jessica ont rempli pour une nouvelle édition de Pékin Express, à suivre à partir de ce soir sur M6. Ils vont tenter de récolter des fonds pour le petit Robin, Vitrollais foudroyé en 2007, aujourd'hui hospitalisé à Paris

P.32

MAZGANE Rénovez, Economisez !

RECEVEZ UN CHEQUE DE 1000€*

CREDIT D'IMPOT*

PRET A TAUX 0*

expert confort HABITAT **DAIKIN**

2012 Partenaire **ÉCLAIR** **EDF** **MITSUBISHI ELECTRIC**

Contactez nous au **04 91 404 404**

mazgane@free.fr www.mazgane.com

Salle d'expo : 114, boulevard Françoise Duparc
13004 Marseille - Fax : 04 91 66 64 05



EURO 2016

Changement de planning pour le stade Vélodrome

La tribune Ganay, achevée, n'attend plus qu'un toit qui sera posé cet hiver. Jean-Bouin ne tirera pas sa révérence cet été mais à la trêve. Livraison finale toujours attendu courant 2014. /G.R.

P.4

LES PENNES-MIRABEAU

Disparition inquiétante
de Laurent Lopiccolo

Sa famille est très inquiète. Depuis le vendredi 20 avril, Laurent Lopiccolo, 35 ans, a disparu. Il est parti des Pennes-Mirabeau, lieu de son domicile, vers 16h15. Il a pris le volant de son véhicule, une Opel Astra GTC gris métallisé immatriculée CA 722 WS. Avant de disparaître, il a envoyé un texto à son épouse Charlotte, avec qui il est en instance de divorce. Le lendemain, après avoir retiré un peu d'argent, il a laissé ses téléphones portables et sa carte bancaire dans la boîte aux lettres de son épouse.

Ce père de deux enfants, 3 et 7 ans, aurait des tendances suicidaires, selon ses proches. La police a été contactée. Une enquête pour "disparition inquiétante" a été ouverte par les fonctionnaires du commissariat de la Gavotte. "Il a laissé une longue lettre expliquant qu'il voulait en finir avec la vie. Nous sommes inquiets", note Charlotte Lopiccolo.



Cet homme a disparu depuis vendredi. / PHOTO DR

Un appel à témoin est lancé à toute personne qui aurait vu Laurent Lopiccolo ou sa voiture. Dans ce cas, merci de téléphoner au plus vite à son épouse Charlotte au 06 29 50 35 26 ou au commissariat de la Gavotte en demandant Mme Garcia (ou son remplaçant au 04 84 35 39 20).

TRIBUNAL

Un voleur d'autoradio
plutôt coopératif

Devant le tribunal, Fouad est plutôt flegmatique. Mais il semble l'être toujours. Le 13 mars dernier, à Saint-Jérôme, il s'était laissé interpellé par le propriétaire d'une fourgonnette dont il avait cassé la vitre pour dérober un autoradio. La victime regardait un match de foot. Au bout d'une heure, las d'attendre l'arrivée des policiers, victime et auteur des faits avaient décidé de se rendre, de conserver, au commissariat. "Coopératif, vous avez suivi", ob-

serve la présidente du tribunal. Un argument dont l'avocat de la défense fera son miel. Le tribunal a tenu compte de cette bonne volonté en condamnant à deux mois de prison avec sursis ce jeune homme de 18 ans, actuellement en stage de mise à niveau dans l'attente d'une formation en plomberie. Pour cette première comparution, le procureur Patrick Guérin s'est voulu pédagogique : "Comprenez bien que le sursis, ça s'exécute au délit suivant".

Prison avec sursis pour
un vol devant la morgue

Il y a des lieux qui se prêtent symboliquement mal aux actes de délinquance. Mohamed, un Espagnol de 34 ans venu voir sa fiancée à Marseille, avait été interpellé, le 14 mai 2011, alors qu'il cassait une vieille Peugeot 106 à l'aide d'une pierre... sur le parking de la morgue de l'hôpital Nord. Il avait été interpellé alors qu'il tentait de connecter des fils. "C'est drôle, rencontrer sa fiancée dans un endroit où les gens ont plutôt les pieds devant", fait observer la présidente. Mais bon... Ce

jour-là, il vociférait en espagnol, ivre au point qu'il ne s'était plus souvenu de rien. Et à l'audience, un an plus tard, il vocifère encore, mouline des bras. Et évoque le même trou noir. Le tribunal l'a condamné à quatre mois de prison avec sursis, la peine requise par le procureur Patrick Guérin. Ce dernier a mis l'accent sur le fait que ces dégradations commises sur une vieille voiture, donc plus assurée contre les dégradations, laisse perdurer le préjudice. "Pour la victime, c'est tout pour sa pomme."

ILS SONT A NOUVEAU LA !
Après rupture de stock...
Le Jean Spécial Femme
5 stretchs du 34 au 50
3 coloris
EXCLUSIVITÉ
Chez **LM GERARD**
en direct de Los Angeles

Métro Rond-Point du Prado
90, av. de Mazargues St-Giniez
Marseille 8^e - Tél. 04.91.71.59.31
www.lmgerard.com

Apollonia, l'affaire judiciaire
qui ébranle la finance

Une juge d'instruction a déjà mis en examen onze responsables de banque

Les directeurs juridiques de plusieurs grands établissements bancaires français défilent, ces jours-ci, dans le bureau de la juge d'instruction marseillaise Catherine Lévy. Entendus comme témoin, ils sont appelés à justifier les mécanismes de contrôle en vigueur pour l'octroi des prêts alors que plusieurs cadres bancaires figurent dans la longue liste des mis en examen du dossier Apollonia. Récemment, c'est Philippe Meuleman, actuel responsable du département pilotage et maîtrise d'ouvrage de la BNP, qui a été mis en examen pour complicité d'escroquerie en bande organisée.

L'affaire Apollonia tétanise le

"On ne respectait pas la loi Scrivener. Nous avons accepté les risques." UN MIS EN EXAMEN

monde de la finance qui redoute l'évolution de ce dossier judiciaire ouvert à Marseille en 2008, un scandale aussi dévastateur pour l'image des banques que l'affaire Kerviel. Entre 1998 et 2009, afin de commercialiser 4 500 logements de résidences de tourisme ou d'étudiants, la société aixoise Apollonia aurait abusé un millier de victimes provoquant leur surendettement.

Commerciaux, notaires, intermédiaires en opérations de banque ont été mis en examen, parfois même placés en détention provisoire. L'instruction de Mme Lévy cible désormais les banques qui, pour choyer la poule aux œufs d'or Apollonia, auraient accordé des milliers de crédits sans respecter les lois sur les prêts bancaires. Du bout des lèvres, les banquiers ont reconnu leur cécité volontaire, leurs contrôles élastiques et leur souci d'améliorer leur chiffre d'affaires.

Entendu en décembre, Joseph Parisi, ancien directeur du Crédit Immobilier de France Financière Rhône Ain (CIFI), reconnaissait n'avoir opéré "aucune vérification" auprès des souscripteurs de prêts. Confiance aveugle était faite à Apollonia, l'un des plus importants apporteurs d'affaires de la banque (4 000 dossiers en dix ans pour plus de 400 millions d'euros de crédits). "On faisait confiance à Apollonia devant la qualité des



Située sur une zone d'activités d'Aix, la société Apollonia est mise en cause pour une escroquerie d'un montant d'un milliard d'euros ayant trait aux investissements immobiliers défiscalisés. / PHOTO ARCHIVES

dossiers présentés", assure M. Parisi. Un tapis rouge pour des dossiers truffés de faux sur les revenus des emprunteurs et les crédits déjà souscrits. Délai de rétraction, expédition de l'offre de prêt au demandeur... rien n'était observé.

"On ne respectait pas la loi Scrivener. Au niveau du comité de direction, nous avons collectivement accepté les risques liés à ces opérations", selon Jean-Noël Vulin, directeur des engagements de CIFI. "On était dans un système de production importante avec une pression constante et au regard de ça, on avait un portefeuille de clientèle qui ne posait aucun problème, avec aucun incident de paiement sur un mil-

liard de dossiers", a confié M. Parisi qui "admet des dysfonctionnements". Jusqu'à l'effondrement du mécanisme mis en place par Apollonia. Si le Crédit Mutuel, BNP Personal Finance, GE Money Bank, le Crédit Agricole du Nord de France, gros fournisseurs de prêts aux clients d'Apollonia, se présentent comme des victimes bernées, l'accusation considère que leur légèreté dans la gestion des offres de prêts, l'absence de tout contrôle de la réelle solvabilité des emprunteurs relèvent d'une complicité active. La juge Catherine Lévy pourrait entendre bientôt les responsables des autorités de contrôle du système bancaire.

Luc LEROUX

SELON LES VICTIMES

"Ce sont des crédits prédateurs..."

"Une réponse de rugbyman..." C'est ainsi que l'association des victimes d'Apollonia qualifie la réponse qu'elle a obtenue de l'Autorité de contrôle prudentiel, le gendarme du secteur financier. L'Asdevilm-Anvi lui demandait communication des contrôles effectués dans les banques mises en cause par l'instruction de Mme Lévy à Marseille. "Ils ont botté en touche", déplore Claude Michel, président de l'association.

La récente assemblée générale de l'association a regroupé 430 des 700 adhérents, des couples grugés par Apollonia, surendettés pour plusieurs générations. "Un médecin m'a demandé d'accepter des délais dans le paiement de sa cotisation à l'association, raconte Claude Michel. C'est dire ses difficultés. Qu'un médecin de 50 ans ne puisse pas régler quelques dizaines d'euros..."

Toutes prises à la gorge, les victimes se félicitent de la mise en examen des responsables bancaires mais, explique Claude Michel, "ce n'est pas suffisant. On espère maintenant que les banques seront mises en examen comme personnes mora-

"Nous sommes de présumées victimes mais on continue à se faire plumer. C'est la deuxième escroquerie."

les tant elles n'ont fait qu'exécuter la stratégie mise en place par Apollonia. C'est au sommet que les décisions ont été prises, on n'est pas face à l'erreur isolée d'un guichetier."

Selon M^e Jacques Gobert, l'avocat de l'association, "ce n'est pas l'accident de parcours d'une agence ou une affaire qui tourne mal. Il s'agit de crédits prédateurs, car si elles étaient contraintes au remboursement, les parties civiles se trouveraient dépouillées de leur patrimoine voire au-delà".

L'association dénonce "la deuxième escroquerie" consistant à saisir les biens et les comptes des parties civiles. "Nous sommes de présumées victimes, dit Claude Michel, mais nous continuons à être plumés. Dès qu'un de nos adhérents a 500 euros sur un compte, c'est saisi. Et nous redoutons tous de voir le camion arriver pour charger nos meubles saisis. On est traité comme des ban-



M^e Jacques Gobert, avocat de l'association, évoque des "crédits prédateurs". / PH. N. VALLAURI

dit." Une quarantaine de logements acquis par le biais d'Apollonia ont déjà été vendus aux enchères, avec une mise à prix équivalente à 30 ou 40 % de leur valeur, selon l'association. "En enchérissant de 1 000 euros, le Crédit Mutuel rachète et se constitue ainsi un patrimoine immobilier à peu de frais", dénonce Claude Michel. Mis en examen le 3 février pour complicité d'escroquerie en bande organisée, Léon Nahmani, directeur général adjoint du Crédit Mutuel méditerranéen, est aussi gérant de la SARL Actimo, la société marchand de biens de la banque qui rachète les biens des victimes d'Apollonia.

Il s'en est expliqué : "Actimo intervient à la barre lors de nos dossiers contentieux avec nos clients pour éviter que les biens des clients ne soient vendus sous leur valeur et ce afin de récupérer autant que faire se peut notre créance".

L.L.

LES REPÈRES

▶ TRENTE-DEUX MIS EN EXAMEN

Sur les trente-deux personnes mises en examen dans cette affaire d'escroquerie en bande organisée, on dénombre onze dirigeants, commerciaux et salariés d'Apollonia, cinq notaires et un clerc, quatre intermédiaires en opérations de banque et onze cadres bancaires.

▶ SUICIDES ET DÉPRESSIONS

Selon l'Asdevilm-Anvi, l'association qui regroupe la majorité du quasi-millier de victimes, le surendettement, les saisies et ventes forcées opérées par les banques préteuses auraient provoqué trois suicides, "sans compter les dépressions nerveuses, les mises en invalidité, les divorces..."

▶ UN MILLIARD DE PRÉJUDICE

Le montant de cette escroquerie oscillerait autour d'un milliard d'euros, les victimes ayant été surendettées à leur insu via des faux. Chaque couple se trouverait ainsi face à un endettement moyen de deux millions d'euros, la fourchette allant de 600 000 à 9 millions d'euros.

▶ COMPLICITÉ

La juge a un responsable bancaire : "Ne pensez-vous pas avoir contribué à l'organisation mise en place par Apollonia, en y participant, avec une grave négligence, vu votre capacité professionnelle et vos compétences s'y rattachant, et de ce fait aux escroqueries dont ont été victimes environ 700 personnes ?". Réponse : "À la limite, j'ai l'impression d'avoir été berné".